

209C0417
FR0000054629-PA02

17 mars 2009

Clauses de conventions visées à l'article L. 233-11 du code de commerce

COFIDUR

(Euronext Paris)

Rectificatif à D&I 209C0382 du 9 mars 2009

Au dernier paragraphe de D&I susvisée, il fallait lire : « A la suite de la livraison des titres qui doit intervenir le 3 avril 2009 [...] » et non « [...] le 3 avril 2008 [...] ».
